

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la MOSELLE

DE LA COMMUNE DE RAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
9	10	9

L'an deux mil vingt-trois, le 27 mars à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation
20/03/2023

Présents : BECKER Cyrille - BECKER Mélanie - BENOIT Pierre - BERGER Delphine - DUCLERMORTIER Denis - ERHARD André GOBILLOT Matthieu- URBAN Michel - ZIPPEL Florianne

Absent excusé : Céline TROSCZCZYNSKI

Nombre de Procuration : 1 donnée par Céline TROSCZCZYNSKI à Michel URBAN

DCM 172/2023 Approbation du Compte Administratif – Regroupement Scolaire

Monsieur le Maire a quitté la salle pour ce point.

• **REGROUPEMENT SCOLAIRE**

Recettes de fonctionnement	246 626.04 €
Dépenses de fonctionnement	230 464.36 €
Résultat de l'exercice	16 161.68 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	32 915.70 €
Part affectée à l'investissement de l'exercice précédent	0,00 €
Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice	49 077.38 €
Recettes d'investissement	600.34 €
Dépenses d'investissement	5 735.43 €
Résultat de l'exercice	-5 135.09 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	7 732.64 €
Résultat de clôture d'investissement de l'exercice	2 597.55 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Cyrille BECKER, 1^{er} Adjoint au Maire par 8 voix pour (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote), approuve le compte administratif 2022 du Regroupement Scolaire.

Fait à RAVILLE, le 27/03/2023

conforme au registre

« Certifiée exécutoire »

Le Maire,
Michel URBAN



La secrétaire de séance
Delphine BERGER